

## **Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 janvier 2015**

Etaient présents : le Maire, les conseillers municipaux.

Absente : Sophie Desbiez-Piat, excusée.

Bernard Cuenin est nommé secrétaire de séance.

Le Maire, Jacky Morel, ouvre la séance à 20h30.

### **1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 décembre 2014**

Les membres du Conseil municipal doivent se prononcer sur le compte-rendu de la séance précédente du 19 décembre 2014. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à la majorité (Pour : 13, abstention : 1, contre : 0).

### **2. Reclassement du poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe et création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe**

(Mr Vermot-Desroches informe le conseil municipal qu'il ne participera ni au débat ni aux votes de ce point de l'ordre du jour)

Le 1<sup>er</sup> janvier, le SMIC est passé à 9,61 euros.

Afin de garder le différentiel qui existait entre la rémunération de Mme Vermot-Desroches et le SMIC, le Maire propose un reclassement à l'indice 343, soit un taux horaire de 9,89 euros.

Cette proposition est acceptée. (pour : 13, abstention : 0, contre : 0).

Afin d'effectuer le ménage de la mairie (2 heures par semaine), le Maire propose la création d'un poste d'agent technique de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire en CDD, rémunéré à l'indice 343, à compter du 1<sup>er</sup> février 2015.

Cet emploi a été proposé à Mme Vermot-Desroches qui l'a accepté.

La création de ce poste et l'emploi de Mme Vermot-Desroches est accepté. (pour : 13, abstention : 0, contre : 0)

### **3. Baux communaux**

Une proposition de résiliation amiable du bail de location de terrains communaux a été adressée à Mrs Balanche Hubert et Dominique.

A leur demande, un délai de réflexion d'une dizaine de jours leur a été accordé.

### **4. Subventions**

Le collège de Saône sollicite la commune pour une aide financière aux séjours linguistiques organisés pour les élèves de troisième.

Cette demande est rejetée (pour : 0, abstention : 0, contre : 14)

Le directeur du groupe scolaire Guillaume Aldebert, informe la municipalité que les transports liés aux activités USEP ne seront plus pris en charge par l'USEP.

L'Apen et la coopérative scolaire participeront à cette dépense. Une demande de participation de 312,00 euros est demandée à la commune.

Cette demande est acceptée (pour : 13, abstention : 1, contre : 0)

### **5. Bâtiments communaux**

Un litige est en cours concernant une facture de la Société Grisot.

Le conseil municipal décide de s'en tenir à la proposition de Mr Lelièvre, architecte, à savoir une diminution de 1 256,71 euros H.T. sur la facture concernée (pour : 14, abstention : 0, contre : 0).

Le conseil municipal décide de ne pas appliquer les pénalités de retard concernant le bâtiment neuf.  
(pour : 13, abstention : 1, contre 0)

## **6. Forêt**

Mr Denis Saintain, garde forestier, sera en retraite au 1<sup>er</sup> avril 2015. L'intérim est assuré par Mr Xavier Morel.

A la demande de la commune, une vérification des longueurs de grumes a été faite par l'ONF. Les longueurs n'ayant pas été respectées par la Société Manzoni, un procès-verbal a été dressé avec une amende de 400,00 euros et une facturation supplémentaire au prix moyen de la coupe.

L'abattage n'étant pas achevé, les lots d'affouage seront délivrés dès que possible.

## **7. Salle Charles Parisse**

La demande de remboursement des arrhes pour raison de santé, présentée par Mme Mesnier et Mr Levasseur est acceptée à l'unanimité.

Date à retenir :

Vendredi 20 février 2015

Prochaine réunion du Conseil municipal à 20h30

Le Maire lève la séance à 23h00

Le Maire,  
Jacky Morel

Le secrétaire de séance,  
Bernard Cuenin